

La CPCN fait preuve de solidité grâce à des réserves bien dotées

Après plusieurs années de rendements positifs, la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) enregistre pour 2022 un rendement négatif de -10.8%. La ligne de prudence (réserves) et les travaux de consolidation (provisions) des dernières années permettent de faire face à la pire année boursière depuis plus d'une décennie. En dépit de turbulences majeures, la réserve de fluctuation de valeur (RFV) reste dotée à CHF 350 millions au 31.12.2022 et le chemin de croissance est parfaitement respecté.

La CPCN œuvre depuis plusieurs années à *construire pour l'avenir*, entre consolidation de l'assise financière et renforcement de la sécurité. A l'appui de trois années d'excellentes performances entre 2019 et 2021, les décisions ont constamment privilégié les lignes de prudence – face aux incertitudes – et concentré les efforts sur la dotation de la RFV, la consolidation structurelle et l'instauration d'une discipline stricte de coûts.

Prudence et anticipation permettent en 2022 d'absorber l'entier des conséquences négatives de l'évolution des marchés financiers, et de rester protégés grâce à sa RFV face à ces crises qui s'enchaînent, tant 2023 pourrait être encore difficile.

La diminution marquée du taux d'intérêt technique en 2021 se voulait appropriée dans cette perspective d'un avenir boursier incertain et d'une baisse des espérances de rendement. Et ne pas s'y méprendre. Par ses décisions, le Conseil d'administration a *provisionné davantage* pour garantir les rentes, sans générer de dépenses, veillant à surtout minimiser et circonscrire les charges futures. Ainsi, si les rendements à l'avenir devaient être plus modestes, la CPCN est préparée pour y faire face. S'ils demeurent favorables, elle pourra d'autant optimiser les intérêts crédités et donc les prestations assurées.

Ces orientations stratégiques permettent de faire preuve de résilience dans cet environnement complexe et volatil. Au 31.12.2022, le degré de couverture atteint 73.6%. La plus extrême prudence reste de mise dans un contexte mondial hautement incertain.

À l'appui des solides fondations de la Caisse, le Conseil a néanmoins pu maintenir un intérêt de 1.0% sur les avoirs de vieillesse en 2022, et démarrer 2023 avec un intérêt de 0.5%.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet (www.cpcn.ch) de la Caisse.

Contacts

Alain Kolonovics
Directeur, expert fédéral agréé LPP
T 032 886 48 33
alain.kolonovics@cpcn.ch